



Salaire ou pas apres refus de licenciement

Par **POVECHOSE**, le **29/01/2015 à 10:38**

bonjour, je suis salariée protégée, en inaptitude pas de reclassement, l'inspecteur du travail a refusé le licenciement et un mois plus tard je n'ai reçu aucun salaire, ni proposition ni indication d'appel de mon employeur. Que suis-je censée faire? je suis juste un peu à bout là...

Par **citoyenalpha**, le **29/01/2015 à 10:47**

Bonjour, étrange ??? quel motif à invoquer l'inspection du travail pour refuser le licenciement? vous parlez d'inaptitude mais qui a déclaré cette inaptitude? et en quoi cette inaptitude empêcherait un reclassement? en tout état de cause l'employeur a l'obligation de vous réintégrer à votre poste (d'où ma question sur l'inaptitude) et donc de verser votre salaire.

Par **POVECHOSE**, le **29/01/2015 à 10:51**

merci tout d'abord l'inaptitude a été déclarée par le médecin du travail (souffrance éthique) il demande un reclassement dans le groupe mais hors site (l'endroit où j'étais) il n'y a eu aucune proposition de reclassement l'inspecteur a refusé pour recherche insuffisante, aucune proposition, convocation ce et ce avec délai non respecté et convocation peu précise sur mes difficultés à accomplir ma "mission" et l'évidence de mon absence à ce jour pas de salaire ce jour comment faire?

Par **moisse**, le **29/01/2015** à **16:59**

Bonsoir, rnIl faut saisir le conseil des prudhommes en formation de référé pour obtenir la reprise du versement du salaire sous astreinte.rnDemander au juge de se garder la liquidation de l'astreinte.